

Feuille des avis officiels destinée à l'information de la population

# Bulletin d'Informations Officielles de Vufflens-la-Ville



Elsa, Yoan et Nathan

Inauguration de la Grande Salle le 11 septembre 2010



### CONSEIL COMMUNAL

#### Deux fois oui!

Pour 2011, les impôts communaux baisseront de 66 % à 60 % de l'impôt cantonal de base! Ainsi en a décidé le Conseil communal dans sa séance du 3 novembre dernier en se ralliant à la proposition de l'Exécutif. Mais qu'on ne s'y méprenne: pour le contribuable, la facture ne changera pas franchement, puisque de son côté, le Canton augmente son taux d'autant, le Grand Conseil ayant adopté, le 15 juin 2010, une nouvelle loi sur les péréquations intercommunales! Le législatif a par ailleurs accepté un crédit d'étude pour la remise en état et la gestion du réseau routier de Vufflens-la-Ville.

#### Nouveau crédit d'étude

Au cours des deux dernières législatures, l'accent a été mis sur la rénovation des bâtiments communaux ainsi que sur le cadastre souterrain et l'éclairage public. L'étape suivante concerne l'entretien et la gestion du réseau routier communal. Au vu de la complexité des travaux dans leur ensemble, il a été convenu de procéder par étapes successives. Le présent préavis de la Municipalité demande un crédit d'étude de Fr. 21'600.— pour la réalisation d'un plan quinquennal portant sur la gestion du réseau routier de la commune.

Dans son rapport, la Commission chargée d'étudier ce préavis cite: «Les sujets et les problèmes liés aux routes deviennent de plus en plus techniques. La Municipalité d'un village tel que le nôtre n'a plus les connaissances ni les outils permettant d'assurer une planification des travaux devenue nécessaire. C'est pour cette raison que le Bureau Chevalier a été mandaté pour ce travail. Nos questions se sont portées sur différents points, notamment sur le sérieux des sociétés sélectionnées, la démarche



ayant amené à la proposition d'honoraires, les routes et chemins inclus dans l'étude, la compréhension des termes techniques, le déroulement des travaux, les dépassements potentiels, une réflexion concernant l'établissement du plan pluriannuel. » Cet objet a été accepté à une très forte majorité par l'assemblée.

#### Les impôts communaux baissent à 60 %

L'arrêté d'imposition actuellement en vigueur, adopté par le Conseil dans sa séance du 28 octobre 2009, arrive à échéance le 31 décembre 2010. Compte tenu de nombreuses incertitudes sur les charges, liées essentiellement à l'évolution du coût de la facture sociale pour la Commune et à la péréquation financière, de même que sur l'évolution de la situation financière du principal contribuable au titre des personnes morales, la Municipalité a soumis au Conseil un arrêté d'imposition valable pour une année seulement. Elle entend poursuivre dans cette approche.

Dans sa séance du 16 décembre 2009, le Conseil a adopté le budget 2010. Ce budget, élaboré avec prudence, laisse apparaître un déficit de l'ordre de Fr. 213'000.—. Pour 2011, des modifications fondamentales vont intervenir, le Grand Conseil ayant adopté, le 15 juin 2010, une nouvelle loi sur les péréquations intercommunales. Pour l'essentiel, cette loi prévoit le basculement à l'Etat d'un quart de la facture sociale et fait quasiment disparaître l'effort fiscal des critères de péréquation. En d'autres termes, le taux d'imposition n'aura plus qu'une influence limitée sur la péréquation.

Au bouclement des comptes 2009, la Commune dispose d'un capital de Fr. 353'155.75 (dont la seule affectation possible est d'éponger des déficits) et d'un fonds d'égalisation du résultat de Fr. 590'000.—, soit un total de Fr. 943'155.75. Cette somme permet d'absorber le déficit supputé cumulé des exercices 2010 et 2011, de Fr. 375'000.—. A la fin 2011, il resterait en effet Fr. 568'155.75 à disposition et les liquidités seraient suffisantes. Dans ces conditions, la Municipalité juge adéquat de proposer une baisse du taux d'impôt de 66% à 60% pour 2011, mais pour 2011 seulement car



l'évolution ultérieure des recettes et des charges est toujours très incertaine. Pour l'année 2011, il s'agirait donc: 1) de fixer à 60% le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales; 2) de reconduire, sans changement, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition, ainsi que le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée maintenu à 5%.

Dans son rapport, la Commission permanente des finances s'est prononcée en faveur du préavis municipal. La Commission relève que d'année en année, les problèmes sont récurrents et concernent toujours principalement les incertitudes liées tant à l'impact de l'évolution du coût de la facture sociale pour la Commune qu'à la péréquation financière. L'incertitude concernant cette dernière revêt encore une acuité particulière cette année, avec la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales adoptée par le Grand Conseil le 15 juin 2010. Ce qui revient à dire que la Municipalité ne dispose aujourd'hui d'aucun recul pour mesurer précisément l'impact de cette nouvelle péréquation et qu'une certaine prudence est de bon aloi. Pour déterminer le taux d'imposition nécessaire pour la Commune, la Municipalité s'est efforcée de mesurer l'impact de ces nouvelles mesures. Cette approche est prudente et il ne devrait en résulter aucune mauvaise surprise pour les finances communales, la valeur du point d'impôt pris en compte se situant parmi les plus élevés dans l'historique de la Commune. La charge fiscale pour les contribuables demeurerait globalement inchangée, puisque l'augmentation de six points du taux cantonal se verrait compensée par une diminution du même nombre de points du taux communal.



### Les brèves de la Municipalité

#### Mesures de vitesse

Sur mandat de la Municipalité, l'entreprise Prodemco a effectué les mesures de vitesse suivantes: Au Cuvillard, du 28 juin 2010 au 5 juillet 2010, sur 21'523 véhicules enregistrés, la vitesse moyenne des automobilistes se montait à 49 km/h; 45% se trouvaient en dessus de la limitation et le V85 représentait 58 km/h. A la route du Moulinet, du 12 juillet 2010 au 19 juillet 2010, sur 2'826 véhicules enregistrés, la vitesse moyenne des automobilistes se montait à 45 km/h; 36% se trouvaient en dessus de la limitation et le V85 représentait 57 km/h. Pour information: le V85 est le seuil de vitesse qui n'est pas dépassé par le 85% des usagers de la route durant la période de mesure. Les mêmes mesures seront effectuées sur d'autres tronçons au printemps et en automne pendant une période de 5 ans.

#### Police des constructions

Le démarrage d'un chantier dans la ZI est celui de l'entreprise Giriens: ce chantier a fait l'objet d'une mise à l'enquête en bonne et due forme et est au bénéfice d'un permis de construire depuis le 3 septembre 2008. Ce projet – pour des raisons financières – a été cependant réduit quant à son volume. Ce chantier est désormais le dernier susceptible d'être mené à terme, tous les autres étant en effet bloqués – malgré les sollicitudes parfois pressentes des promoteurs. La Municipalité a procédé à la creuse d'un fossé le long de notre parcelle et ceci afin d'éviter le parcage sauvage ou le dépôt d'épaves de véhicules sur notre parcelle. Concernant les Halles Nord et Sud de la ZI, les protections incendies ont été réalisées pour une majorité des boxes et les visites de contrôle pour l'obtention des permis d'utilisation des boxes vont débuter. Enfin deux gros chantiers ont démarré dans le village: le premier face à l'auberge (huit appartements avec un parking souterrain), le second face à l'école, (neuf appartements plus parking souterrain).



#### Action sociale

Le GT ARASPE a terminé ses travaux. Le 10 novembre dernier, une séance de présentation a eu lieu à Sottens en vue d'une consultation des communes issues des anciens districts de Cossonay et Moudon. Ces communes doivent se déterminer notamment sur leur appartenance à la RAS Echallens-Prilly, sur sa dénomination, sur la répartition des voix de leurs communes lors des AG, sur l'élargissement de l'Agence d'Actions Sociales d'Echallens aux habitants des plateaux du Jorat et de ceux des communes de la rive gauche de la Venoge, sur le renforcement de la structure d'Echallens pour le RI et... sur la création d'une RAS uniquement pour les communes appartenant au district du Gros-de-Vaud.

#### Mobilité

En ce qui concerne les cartes journalières « Communes », une collaboration avec Penthalaz se dessinait, lorsque nous avons été informés qu'une petite commune telle que la nôtre (soit moins de 2000 habitants) ne pouvait bénéficier de cette offre que si elle avait une frontière commune avec une grande commune. En effet, la vente des cartes journalières « Communes » n'est plus permise qu'aux propres habitants de la commune. Nous allons donc demander une dérogation auprès de l'Union des Transports Publics, afin de pouvoir bénéficier des dites cartes journalières.

#### Vannes d'eau potable à l'entrée des immeubles

Chaque immeuble de la commune possède ou devrait posséder une vanne qui permette d'arrêter l'arrivée d'eau potable. Bien qu'elles soient couramment appelées «vannes privées», celles-ci sont en fait propriété de la commune. De fait nous avons fait procéder au recensement de toutes les vannes de la commune. Cela a consisté à relever sur place leurs coordonnées et à vérifier qu'elles coupaient bien l'eau de l'immeuble concerné. Sur un total de 324 vannes, 13 étaient introuvables car enterrées lors de travaux, recouvertes du goudron d'une route, etc. (Une campagne de recherche



va être faite par une entreprise spécialisée pour les trouver); 40 sont peu ou pas utilisables, pour diverses raisons, et devront être remises en état; 15 demandent une intervention mineure, ou ne sont plus utilisées; 255 vannes – soit le 79% de l'ensemble – fonctionnent correctement. Sauf pour les 13 vannes introuvables, nous connaissons à présent l'emplacement de toutes les vannes du village. Elles figurent dans la base de données du cadastre souterrain et sur le plan imprimé des installations hydrauliques avec l'indication de l'immeuble auquel elles correspondent.

#### Bâtiments communaux

L'inauguration de la Grande Salle a eu lieu le 11 septembre, en parallèle avec la manifestation marquant les 90 ans de la Société de gymnastique. La journée a été magnifique et a remporté un beau succès. L'orgue de l'église a été relevé, soit nettoyé et remis à neuf. Les paroissiens ont pu apprécier l'apport musical de cette opération. Des travaux ont été effectués dans le clocher de l'église, les moteurs de volée des cloches ainsi que les battants ont été remplacés.

#### Centrale Denner, recours à la CDAP

Le 15 juillet 2009, la Commune d'Aclens mettait à l'enquête une implantation pour la centrale Denner. Me Alexandre Bernel a fait opposition sur mandat de la Municipalité. Le principal argument est l'absence de la RC 177. En septembre 2010, la Commune d'Aclens a levé notre opposition suite à un complément d'étude d'impact. Le Seven estime que la RC 177 est indispensable, mais que l'on peut admettre que l'absence de route peut être tolérée car temporaire. La Municipalité estime de son côté ne pas avoir les garanties suffisantes et nécessaires quant à la réalisation de la route. Me Bernel a déposé un recours contre cette levée d'opposition à la cour de droit administratif et public. De son côté, la Commune de Penthaz qui avait également fait opposition en son temps, a aussi déposé un recours au travers de son avocat. Dans un premier temps, nous avons décidé avec



la Commune de Penthaz de déposer chacune notre propre recours. Si toutefois nous ne devions pas être entendues par la cour, nous envisagerions d'unir nos forces pour une éventuelle procédure au Tribunal Fédéral.

#### RC 177, recours de Venoge-Vivante et consorts

Le 20 mai, la cour de droit administratif et public tenait séance à Penthaz dans le cadre des recours faits par les opposants. La Municipalité de Vufflens y était également représentée. Le 5 octobre 2010, la cour a admis les recours de Venoge-Vivante, Christophe Cosendey et Dominique Olivetta pour la partie concernant les surfaces d'assolement et les a rejetés pour les autres éléments. A ce stade, c'est au service du développement territorial de fournir à la cour un complément d'information et des données claires concernant le maintien de la surface d'assolement du Canton. Ce projet ayant un impact sur des terres agricoles incluses dans la surface d'assolement. Pour information : les surfaces d'assolement sont des terres agricoles productives qui doivent être conservées sur le plan national pour assurer le long terme d'une productivité agricole. Le Canton de Vaud a une surface d'assolement disponible de 75'800 hectares.

#### RC 177 et Grand Conseil

Début octobre, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude complémentaire de Fr. 4,9 millions. Le débat a été long, le parti des Verts étant opposé à la construction de la route et ce d'autant plus que la cour n'avait pas encore rendu son verdict à cette date.

#### Garderie «Les Lucioles»

Le Conseil communal avait accordé à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 62'000 et de Fr. 970'000.– pour la construction de la garderie. Sur un total de Fr. 1'032'000.–, un montant de Fr. 993'030.– a été dépensé.



# Election des Autorités communales pour la législature 2011-2016

### Calendrier 2011 des différentes opérations

L'élection de la Municipalité, celle du Syndic et celle des Conseillers communaux ont lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour)

Du lundi 17 janvier au lundi 24 janvier à 12 h précises Dimanche 13 mars	Dépôt des listes de candidats au greffe municipal  Election du Conseil communal et de la Municipalité	
Dimanche 13 mars	(1 <sup>ers</sup> tours)	
Mardi 15 mars à 12 h précises	Dernier délai pour le dépôt des listes de candidats pour l'élection du Conseil communal et de la Municipalité (2 <sup>es</sup> tours éventuels)	
Dimanche 3 avril	Election du Conseil communal et de la Municipalité (2 <sup>es</sup> tours éventuels)	
Mardi 5 avril à 12 h précises	Dernier délai pour le dépôt des listes de candidats pour l'élection du Syndic (1 <sup>er</sup> tour) et des suppléants (en un seul tour)	
Dimanche 15 mai	Election du Syndic (1 <sup>er</sup> tour) et des suppléants au Conseil communal (en un seul tour)	
Mardi 17 mai à 12 h précises		
Dimanche 5 juin	Election du Syndic (2 <sup>e</sup> tour éventuel)	



# Renouvellement des Autorités communales Législature 2011-2016

Pour l'établissement des listes,



Il s'agit d'élire:

45 conseillers communaux et 7 suppléants



5 municipaux



1 syndic à choisir parmi les 5 municipaux



participez à l'assemblée de commune qui se tiendra à la Grande Salle le

#### mercredi 12 janvier 2011 à 20 h

Peuvent s'inscrire sur l'une ou l'autre des listes les citoyens suisses domiciliés dans la commune et âgés de 18 ans révolus, ainsi que les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, résidant en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.

Par la suite, les personnes n'ayant pas pu être présentes à cette assemblée de commune et désirant figurer sur l'une des listes de candidats au Conseil communal ou à la Municipalité ont la possibilité d'inscrire leur nom sur ces listes qui seront disponibles au Greffe municipal jusqu'au

#### lundi 24 janvier 2011 à 12 h précises

Nous signalons à toutes fins utiles que d'autres listes portant les noms de candidats ne désirant pas figurer sur la liste d'entente communale peuvent être déposées au Greffe municipal, pour les scrutins du 13 mars 2011,

#### du lundi 17 au lundi 24 janvier 2011 à 12 h précises

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter l'arrêté du Conseil d'Etat du 15 septembre 2010, affiché au pilier public, ou vous adresser au Greffe municipal.

La Municipalité et le Bureau du Conseil communal



### DATES DES CONSEILS EN 2011

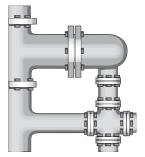
16 mars, 15 juin, 21 septembre (en réserve) 2 novembre et 14 décembre 2011 à 20 h à la Grande Salle

Souper du Conseil communal le 2 septembre 2011

# Eaux usées (EU) – Eaux claires (EC)

Sur mandat de la Municipalité, l'entreprise spécialisée Liaudet – Pial SA va curer début décembre les collecteurs publics EU et EC dans le secteur comprenant l'Arzillier, les Ch. des Mainnesses, des Grands-Champs, du Calamottet et du Clos.

Si vous habitez dans ce secteur et désirez profiter de la présence du camion sur place pour faire entretenir vos canalisations, nous vous invitons à remettre



sans attendre à l'entreprise Liaudet – Pial SA, Ch. du Chêne 21, Case postale 283, 1020 Renens, tél. 021 633 10 70, un croquis de votre parcelle figurant les points de raccordement de vos canalisations sur les collecteurs publics ou, cas échéant, l'emplacement des regards. Cette entreprise vous établira alors un devis qui vous permettra de prendre une décision.



### Déblaiement de la neige

Nous tenons à rappeler aux automobilistes la teneur de l'art. 20, alinéa 3 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation :

«Les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné».

En vertu de l'article ci-dessus, la Municipalité encourage les personnes concernées, en cas de nécessité, à utiliser les places de parc vers la salle de sports et décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par des engins de déneigement et de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Chaque propriétaire est responsable de l'enlèvement de la neige ou de la glace à l'entrée de sa propriété.

Il est toutefois strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique. En cas de dommages aux véhicules communaux provoqués par les haies et autres végétations privées débordant sur le domaine public, les frais de remise en état seront facturés aux propriétaires responsables.

Pour le bien de tous, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.







Un vin chaud agrémentera cette distribution

### Vente de sapins de Noël

Pour passer votre commande, veuillez glisser le bulletin ci-dessous dans la boîte aux lettres de la Maison de Commune «Administration générale», au plus tard le lundi 6 décembre 2010.

### La vente se fera à la Grande Salle le vendredi 17 décembre 2010 de 17 h à 18 h 30

Seules les personnes qui auront retourné ce bulletin complété pourront obtenir un sapin. **Un seul sapin par ménage!** 

Prix: Petit: Fr. 8.-

**Moyen:** Fr. 10.–

**Grand:** Fr. 12.-

**NB :** les Paysannes vaudoises récoltent le même jour et au même endroit des marchandises pour

### les cartons du cœur, de 17 h à 18 h 30

Un grand merci pour votre générosité!

Sapins de Noël		
Nom:	Prénom : _	
Merci de préciser la tail	le!	
☐ PETIT jusqu'à 1 m	☐ MOYEN de 1 m à 1 m 80	☐ GRAND à partir de 1 m 80
(cocher la grandeur dés	sirée) <b>A retourner jusq</b>	u'au 6 décembre 2010!





# CONTES DE NOËL





Par Maude



# A la bibliothèque de Vufflens-la-Ville





# Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre de 17 h 30 à 18 h







#### Chers Parents, Chers Enfants

La paroisse, des classes de l'école de Vufflens-la-Ville, la commune et la gymnastique féminine organisent une fête de Noël pour les enfants suivie d'un moment convivial autour d'un vin chaud ou d'un thé.

#### Le mardi 21 décembre à 18 h 30 à l'église de Vufflens

Ce sera l'occasion pour tous de vivre un moment de conte et de recueillement, d'écouter des chants préparés par les classes CIN et CYP1 de Vufflens avant de se retrouver en famille devant la cure pour ouvrir la fenêtre du jour du calendrier de l'Avent.

Nous nous réjouissons de votre présence à cette soirée et nous vous souhaitons déjà un bon temps de l'Avent.

Avec nos meilleures salutations

Aude Collaud, pasteure Les enseignantes du CIN et du CYP1 La gymnastique féminine



## Bibliothèque



A la bibliothèque de Vufflens

ANIMATION - LECTURE

Moment de partage...

Plaisir du livre...

Simplicité...

Convivialité...

Enfants de 0 à 3 ans environ Frères et sœurs bienvenus!

> Jeudi 27 janvier 2011, jeudi 31 mars 2011 Jeudi 26 mai 2011 de 17 h à 17 h 30

> > Petite collation offerte!

Animé par Florence Paratte enseignante Toute question au 021 635 53 17 Avec le soutien de la gym parents-enfants



## Bibliothèque

### Quelques nouveautés... dans votre bibliothèque



Le petit Nicolas (film) DVD



Le voleur d'ombres roman LEVY, M.



Lili a la passion du cheval SAINT MARS, D.



C'est Noël! 24 créations originales HELENE, S.



**Ma vie d'ado**, B.D. GUILLARD, A.



Rouge de Suisse MIX & REMIX



La vérité vraie sur le Père Noël SNOW, A.



**Lucky Luke contre Pinkerton**, B.D. PENNAC, D.



Des accessoires pour le paradis, roman URECH, M.-J. Prix Bibliomedia 2010



Super Noël (film) BENVENUTI, L. DVD

... et 150 nouveaux livres prêtés par Bibliomedia

Pendant les vacances d'hiver, la bibliothèque restera ouverte les jeudis Horaire: de 17 h 30 à 18 h 30



# F.S.G. Vufflens-la-Ville

### Horaire des leçons, année scolaire 2010-2011

Gymnastique Parents-enfants Le lundi de 16 h à 17 h

D. Duperrut 021 701 35 69

Gymnastique Enfantine

(dès l'école enfantine)

Le mardi de 17 h 15 à 18 h 15

S. Breux 078 626 36 57 C. Fberhard 078 914 76 19

J. Richard 021 866 17 67 - Lionel Pichard

Jeunes Garçons

(dès la 1<sup>re</sup> année primaire)

Le mardi de 18 h 15 à 19 h 30

A.-C. Tran 076 596 33 96 - Delia Cosendey

Jeunes Filles

(dès la 1<sup>re</sup> année primaire)

Le jeudi de 17 h à 18 h 30

A. Benvegnin 079 517 17 10 – Sabrina Henry

**Grands Garçons** 

(dès la 4<sup>e</sup> année scolaire)

Le jeudi de 18 h 30 à 19 h 45

J. Bolay 079 610 41 59 Samuel Berthoud – Loïc Meylan

**Grandes Filles** 

(dès la 4<sup>e</sup> année scolaire)

Le mercredi de 18 h 15 à 19 h 45

S. Lasserre 079 793 11 68

Nous recherchons un ou une moniteur(trice)

Formation assurée

Jeunes Actifs - Actives mixtes Le mardi de 19 h 30 à 20 h 45

(dès la 8<sup>e</sup> année scolaire)

Le mardi de 19 h 30 à 20 h 45 Vanessa Henry 079 466 41 29

Mégane Goetschi 079 537 75 06

Président: M. Germann 021 701 52 08 - Caissière: N. Jaquier 021 701 59 06

E-mail: fsg.vufflens@bluewin.ch

Gym Féminine Le jeudi de 20 h à 21 h 15

Renseignements: D. Duperrut 021 701 35 69

Gym Hommes Le lundi de 19 h 30 à 21 h 30

Renseignements: R. Lambelet 021 701 12 85



# F.S.G. Vufflens-la-Ville

### 20 km de Lausanne



Samedi 30 avril 2011

Annonce aux enfants et aux parents

Vous êtes tous les bienvenus!

Nous vous proposons un entraînement par semaine dès le mercredi 16 mars

Autres dates:

23 mars - 30 mars - 6 avril - 13 avril

Rendez-vous devant la salle de sports

à 17 h 30 pour les 4 km à 18 h 30 pour les 10 km

Renseignements:

M. Germann 021 701 52 08 N. Jaquier 021 701 59 06

(Chaque participant s'occupe de son inscription)

A réserver absolument:

Samedi 19 février 2011

Soirée annuelle de gymnastique



### Vufflens-la-Ville fêtera ses 1000 ans en 2011

30 juillet 1011, date de la première mention du nom de notre commune apparaissant dans des écrits.

Si... vous vous sentez une âme d'organisateur, Si... vous avez du temps à consacrer à la chose publique, Si... vous avez des propositions ou des idées d'animation, nous vous remercions de contacter le greffe municipal.

Nous nous réjouissons de votre réponse. D'avance, merci!

La Municipalité

### Nouveauté

Cubitainer de 5 l de jus de raisin (Chasselas) à vendre au prix de Fr. 17.— (consigne de Fr. 2.— pour le carton)

L'emballage souple intérieur garantissant le vide d'air, le liquide reste bon pendant environ un mois après le premier soutirage

#### François Besançon

Moulin de la Palaz 1 A, tél. 021 701 19 38 ou 078 609 49 82

### Sortie annuelle des contemporains 1957

C'est dans le cadre d'une balade surprise à la découverte de Lausanne en transports publics et à pieds que les contemporains de 1957 étaient conviés cette année pour leur sortie annuelle.

Première surprise pour certains d'entre eux: maîtriser l'automate à billets de notre si belle gare qu'ils n'avaient vue que de très loin! Puis vint le baptême du premier parcours en M2 pour les mêmes et quelques autres et enfin une mémorable panne d'ascenseur qui laissa le soussigné seul, durant de (pas si) longues minutes, enfermé avec ses six contemporaines et la guide!

Magnifique journée donc, ponctuée par un succulent repas pris au pied de la cathédrale et sur laquelle nous avons ensuite pu sabrer le champagne en compagnie du guet.

#### Michel Equey



PS: tu habites à Vufflens-la-Ville et tu es né en 1957? Alors n'hésite pas à nous rejoindre. Tél.: 021 701 30 23

## Calendrier de l'Avent

Date		Nom, prénom	Adresse
me	1	Bibliothèque conte de Noël à 17 h 30	Ecole
je	2	Famille Monod Pascal vin chaud de 17 h à 19 h	Grand-Rue 14
ve	3	Famille Jaquier Sébastien vin chaud dès 18 h 30	Ch. de l'Escabole 20
sa	4	Ecole	Ecole
di	5	St-Nicolas à 10 h	Devant l'église
lu	6	Famille Cosendey Christophe	Moulin de la Palaz 8
ma	7	Famille Berthoud-Zahn Olivier	Moulin de la Palaz 10B
me	8	Familles Cosendey-Junod-Berthoud soupe de 18 h à 19 h 30	Moulin de la Palaz 8-10B
je	9	Famille Jaugey Ludovic verrée de 17 h 30 à 19 h 30	Ch. des Mainnesses 3
ve	10	Famille Vullioud Jean-François	La Ruelle 14A
sa	11	Familles Savoy-Jelski Chauderon Magique	La Ruelle 13-14
di	12	Famille Gruaz Michel soupe aux pois dès 17 h	Ch. des Mainnesses 8
lu	13	Famille Baldicci Roberto	L'Arzillier 13
ma	14	Familles Blanchard-Fonjallaz-Goetschi verrée de 18 h à 20 h	Calamottet 3-4-6
me	15	M <sup>me</sup> Aubert-Gaillard vente de déco de Noël + verrée dès 17 h	Rte de Bovon 14
je	16	M <sup>me</sup> Benvegnin Josette vin chaud dès 18 h	Grand-Rue 27
ve	17	Famille Midili François	L'Arzillier 9
sa	18	Famille Lüscher Jean-Marc verrée dès 18 h	L'Arzillier 29
di	19	Famille Rossel Dominique verrée dès 17 h	Ch. du Clos 10
lu	20	Famille Decrauzat Steve soupe à la courge dès 18 h	Grand-Rue 40A
ma	21	Conte et Chants de Noël à 18 h 30 verrée offerte par la commune servie par la gym féminine	Eglise
me	22	Famille Füllemann Sylvie goûter de 15 h 30 à 17 h	Cuvillard 19
je	23	Silke Atelier de dorure	Grand-Rue 1
ve	24	M <sup>me</sup> Martin Gadzina Sophie	La Ruelle 2





# Fermeture de fin d'année du Bureau communal

### du mercredi 22 décembre 2010, à 12 h au mercredi 5 janvier 2011 à 9 h

En cas de nécessité absolue, vous pouvez contacter M<sup>me</sup> la Syndique au 021 701 02 27 M<sup>me</sup> la Secrétaire municipale au 021 701 19 38

# La Municipalité et le personnel communal vous souhaitent de belles fêtes

